



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Quatrième session

Genève, 22 octobre 2021

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail et fonctionnement du Protocole :
Mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2021****Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail
au titre du Protocole sur les registres des rejets
et transferts de polluants pour 2018-2021****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent rapport a été établi par le secrétariat en application de la décision III/2 de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement^a. Il donne un aperçu de la mise en œuvre du programme de travail au titre du Protocole pour 2018-2021, au 1^{er} juillet 2021.

^a ECE/MP.PRTR/2017/6/Add.1, décision III/2, par. 2.



I. Introduction

1. Le présent document donne un aperçu de la mise en œuvre du programme de travail pour 2018-2021 (ECE/MP.PRTR/2017/6/Add.1, décision III/2, annexe) au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), en particulier les aspects opérationnels et organisationnels, au 1^{er} juillet 2021. En raison du caractère transversal du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP), la mise en œuvre du programme de travail dans les différents domaines d'activité a contribué aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en ce qui concerne l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier les objectifs 3, 6, 9, 12 et 16. On trouvera des renseignements complémentaires dans le rapport sur les contributions et les dépenses liées à la mise en œuvre du programme de travail au titre du Protocole pour la période 2018-2021 (ECE/MP.PRTR/2021/9). Le présent rapport fournit également des informations sur les liens existant entre les activités du programme de travail et les objectifs et domaines d'intervention définis dans le plan stratégique pour 2015-2020 (ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1, décision II/2, annexe). Il convient de noter que, si le rapport sur la mise en œuvre du programme concerne principalement les activités menées par le secrétariat et les organes relevant du Protocole, le plan stratégique contient des objectifs censés être atteints non seulement par le secrétariat et ces organes, mais aussi par les Parties et par les organisations de la société civile et autres partenaires.

2. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail, le secrétariat a fait tout son possible pour éviter les chevauchements d'activités et un gaspillage des ressources. Il s'est ainsi efforcé :

a) De rechercher des synergies avec les activités menées sous l'égide d'autres organisations partenaires ;

b) De mener des études thématiques préalables afin de mieux répondre aux besoins des Parties et des intervenants ;

c) D'utiliser et d'élaborer sans cesse davantage d'outils électroniques pour les activités menées au titre du Protocole (par exemple, consultations par courriel, conférences téléphoniques, bases de données en ligne, outil d'établissement de rapports en ligne pour la présentation des rapports nationaux sur la mise en œuvre, Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale et portail mondial PRTR.net).

II. Aperçu de la mise en œuvre du programme de travail

A. Mécanisme d'examen du respect des dispositions

3. Au cours de la période considérée (du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} juillet 2021), le Comité d'examen du respect des dispositions a tenu ses septième, huitième, neuvième et dixième réunions (Genève, les 1^{er} et 2 avril 2019, 30 et 31 mars 2020, 28 et 29 avril 2021, et 31 mai et 1^{er} juin 2021)¹. Sa onzième réunion est prévue à Genève le 22 octobre 2021. Le Comité s'est principalement attaché à aider les Parties dans leurs efforts de mise en œuvre du Protocole, notamment en élaborant, avec l'aide du secrétariat, un rapport de synthèse sur l'état d'avancement de l'application du Protocole (ECE/MP.PRTR/2021/10) sur la base des rapports nationaux soumis dans le cadre du cycle d'établissement des rapports de 2021.

4. Le Comité a poursuivi ses discussions sur la question de savoir si les États membres de l'Union européenne qui étaient Parties au Protocole étaient tenus de communiquer chacun leur propre registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) afin de compléter le travail fait au niveau de l'Union européenne. À sa huitième réunion, il a conclu qu'il avait besoin de plus d'informations pour étudier la question plus avant. Dans cette optique, il a décidé

¹ Les documents de réunion et autres informations ayant trait aux travaux du Comité d'examen du respect des dispositions peuvent être consultés à l'adresse www.unece.org/env/pp/prtr-cc.html.

d'adresser des questions à la Finlande en vue d'obtenir des éclaircissements sur les éléments communiqués à ce sujet dans son rapport national de mise en œuvre de 2017². Les questions et la lettre d'accompagnement ont été adressées au correspondant national de la Partie concernée, par le Président du Comité, au nom du Comité. La lettre du Président et la réponse de la Finlande ont été mises à disposition sur le site Web du Comité³. Au cours de la préparation du rapport de synthèse et de l'examen de la question des RRTP nationaux dans les États membres de l'Union européenne, le Comité a également décidé d'exposer les considérations y relatives et de traiter la question dans le rapport de synthèse de 2021⁴.

5. À ce jour, le Comité n'a reçu aucune demande d'examen émanant d'une Partie au sujet du respect des obligations par d'autres Parties, ni aucune demande des Parties relative au respect de leurs propres obligations. Il n'a pas non plus reçu de renvoi de question officielle émanant du secrétariat. Il a reçu une communication du public concernant le respect du Protocole, qui peut être consultée sur le site Web du Comité⁵.

6. Les activités menées dans le cadre du mécanisme d'examen du respect des dispositions du Protocole contribuent à la réalisation des objectifs I.1 et I.3 à I.6 du domaine d'intervention I et à celle de tous les objectifs du domaine d'intervention III du plan stratégique pour 2015-2020.

B. Assistance technique

7. Les activités d'assistance technique peuvent comprendre des projets ponctuels à l'intention de pays ayant besoin d'une aide, notamment sous forme d'ateliers de formation, de documents d'orientation et de services d'experts relatifs aux RRTP. Cette assistance porte essentiellement sur la réalisation des objectifs des domaines d'intervention I et II du plan stratégique pour 2015-2020. À la demande du Tadjikistan, le secrétariat a engagé des consultants afin d'aider le pays à revoir son cadre juridique par rapport aux dispositions du Protocole.

1. Ateliers et projets de pays

8. Le secrétariat s'est employé à promouvoir le Protocole sur les RRTP aux deuxième et troisième réunions du Comité directeur et à l'occasion de l'atelier final sur les enseignements à retenir du Projet mondial sur la mise en place de registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) en tant qu'outil de déclaration, de diffusion de l'information et de sensibilisation concernant les polluants organiques persistants (POP) de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), tenue à Lima du 5 au 8 mars 2018 et à Siem Reap (Cambodge) du 25 au 27 mars 2019⁶, ainsi qu'à l'occasion d'un atelier organisé par l'UNITAR sur le thème du renforcement des capacités en vue de l'élaboration d'un registre national des émissions et des transferts de polluants à l'appui de la mise en œuvre (de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques) en Mongolie, tenu à Oulan-Bator les 26 et 27 juin 2018⁷. Des consultations bilatérales avec les autorités mongoles et les experts concernés ont eu lieu en marge de cet atelier le 25 juin 2018.

9. En outre, le secrétariat a mené des activités de promotion du Protocole et de renforcement des capacités des experts concernés lors d'un atelier organisé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Plan d'action pour la protection du milieu marin et le développement durable des zones côtières de la Méditerranée (PNUE/PAM phase II)⁸ dans le cadre de la réunion régionale sur la notification des rejets dans le milieu marin et côtier provenant de sources et d'activités terrestres et les indicateurs s'y rapportant

² ECE/MP.PRTR/C.1/2020/2, par. 7.

³ Voir <https://unece.org/env/pp/protocol-on-prtrs/protocol-bodies/cc/correspondence>.

⁴ ECE/MP.PRTR/C.1/2021/2, par. 11.

⁵ Voir <https://unece.org/env/pp/protocol-on-prtrs/cc/communications-from-the-public>.

⁶ Voir <https://prtr.unitar.org/site/project/1246>.

⁷ Voir <https://prtr.unitar.org/site/project/1400>.

⁸ Voir <https://www.unep.org/uneppmap/>.

(Tirana, 19 et 20 mars 2019)⁹. Il a également tenu des consultations bilatérales relatives à l'élaboration de systèmes de RRTP et à l'adhésion éventuelle au Protocole, avec des experts de pays de la région méditerranéenne, dont le Liban, le Maroc, la Tunisie et la Turquie, en marge de l'atelier susmentionné du PNUE/PAM Phase II, et avec le Tadjikistan, en marge de la vingt-troisième réunion du Groupe de travail des Parties à la Convention d'Aarhus (Genève, 26 au 28 juin 2019).

10. À la septième réunion du Groupe de travail des Parties au Protocole sur les RRTP (Genève, 28 et 29 novembre 2019), des débats ont été consacrés au développement du Protocole et aux activités sous-régionales et nationales – besoins et difficultés en matière de renforcement des capacités. L'Union européenne, la Serbie et la Suède ont présenté des exemples de modernisation des registres des rejets et transferts de polluants. Les représentants de la Géorgie, du Kazakhstan, de la Macédoine du Nord, du Maroc et de la République de Moldova ont fait part des réalisations de leur pays dans la mise en place des RRTP et ont signalé plusieurs défis qui restaient à relever. Les représentants de l'Agence européenne pour l'environnement, de l'UNITAR et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont présenté des solutions envisageables en vue de renforcer les capacités, y compris au moyen de divers documents d'orientation généraux et spécifiques. En outre, le Président du Groupe international de coordination des RRTP a présenté une carte actualisée¹⁰ illustrant le développement des RRTP dans le monde et a souligné combien il importait de coordonner les activités relatives aux RRTP à l'échelle mondiale, notamment en exploitant davantage les sources d'information en ligne relatives aux RRTP, telles que PRTR.net.

11. Des discussions similaires ont eu lieu lors de la huitième réunion du Groupe de travail (Genève, 16 et 18 décembre 2020). L'Union européenne, l'Espagne et le secrétariat de la Convention de Minamata sur le mercure ont présenté des moyens de tirer le meilleur parti des RRTP existants et de concevoir de nouveaux RRTP de manière à mettre en place efficacement des systèmes cohérents et intégrés. Les représentants de l'Albanie, du Bélarus, de la Colombie, du Tadjikistan et de la Turquie ont fait part des réalisations de leur pays dans la mise en place des RRTP et ont décrit certaines des difficultés qui demeuraient. Les représentants du PNUE/PAM et du secrétariat de la Convention de Minamata ont présenté des solutions pouvant permettre de renforcer les capacités, notamment au moyen de divers documents d'orientation généraux ou précis et de projets et mécanismes financiers. À cet égard, les représentants ont fait référence à des méthodes applicables aux obligations en matière d'établissement de rapports semblables à celles applicables au titre des RRTP, ainsi qu'à plusieurs groupes et organes d'experts qui, par exemple, élaborent des documents d'orientation et d'autres supports de renforcement des capacités, notamment sur les techniques d'estimation des rejets provenant de l'agriculture, de l'aquaculture ou du ruissellement des bassins versants et sur les rejets et émissions de mercure dans l'environnement. Les représentants de l'OCDE et de l'UNITAR ont présenté leurs activités dans le domaine des RRTP, notamment l'élaboration de documents d'orientation et d'autres activités visant à aider les pays à créer des RRTP. En outre, le Président du Groupe international de coordination des RRTP a présenté une carte actualisée¹¹ illustrant le développement des RRTP dans le monde et a souligné combien il importait de coordonner les activités relatives aux RRTP à l'échelle mondiale, notamment en exploitant davantage les sources d'information en ligne relatives aux RRTP, telles que PRTR.net. Une discussion similaire est prévue pendant la neuvième réunion du Groupe de travail.

⁹ Rapport de la réunion (UNEP/MED WG.462/8). Disponible à l'adresse <https://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/27450>.

¹⁰ Disponible sous l'onglet « Presentations » à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/seventh-meeting-working-group-parties-protocol-prtrs>.

¹¹ Disponible sous l'onglet « Presentations » à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/eighth-meeting-working-group-parties-protocol-prtrs>.

2. Assistance technique au moyen d'outils électroniques

12. Le secrétariat a continué d'administrer le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale¹² et PRTR.net¹³, portail mondial utilisé pour faciliter la collecte, la diffusion et l'échange d'informations relatives aux RRTP. Il a géré et actualisé le portail PRTR.net en collaboration avec l'UNITAR et l'OCDE, et il continue de coopérer étroitement avec l'UNITAR afin de permettre aux correspondants et partenaires nationaux d'utiliser efficacement le portail PRTR.net et la plateforme PRTR:Learn¹⁴. Le secrétariat a achevé la mise à jour du portail PRTR.net en veillant à garantir le respect des normes de sécurité et à améliorer les fonctionnalités et le contenu de cet outil.

13. Le secrétariat continue d'administrer une base de données qui fournit des informations sur les activités passées, présentes et futures de renforcement des capacités en matière de RRTP¹⁵.

14. La section Protocole du site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE)¹⁶ a été régulièrement mise à jour pendant l'intersession. On trouvera à la section D ci-après des renseignements sur l'outil de communication d'informations en ligne.

3. Études thématiques

15. Au cours de la période considérée, le secrétariat a mené une enquête auprès des correspondants nationaux sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2015-2020, en vue de faire le point sur cette question. Les résultats de l'enquête ont été mis à disposition dans un document (PRTR/WG.1/2018/Inf.1)¹⁷ et ses conclusions ont été utilisées pour préparer les documents de la sixième réunion du Groupe de travail des Parties au Protocole (Genève, 9 novembre 2018) sur les progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour 2015-2020 (ECE/MP.PRTR/WG.1/2018/5) et sur le développement du Protocole (ECE/MP.PRTR/WG.1/2018/6).

16. Faisant suite à une demande relative au développement du Protocole formulée par le Groupe de travail des Parties au Protocole à sa sixième réunion¹⁸, le Bureau est convenu de tenir des consultations afin de recueillir les suggestions éventuelles des Parties, des autres États intéressés et de toute partie prenante intéressée en vue d'établir un rapport dans lequel :

a) Les obligations en matière d'établissement de rapports au titre du Protocole telles que visées à l'article 6 (par. 2) du Protocole seraient examinées, y compris les révisions éventuelles des annexes I et II, en tenant compte de l'évolution récente des processus internationaux pertinents ;

b) Les lacunes éventuelles et les exemples de formulation imprécise d'autres dispositions du Protocole posant aux Parties des difficultés de mise en œuvre seraient recensés¹⁹.

17. Le secrétariat a aidé le Bureau à mener les consultations susmentionnées. Le Bureau a tenu compte des observations reçues dans le cadre de ces consultations dans son rapport (ECE/MP.PRTR/WG.1/2019/6) sur la question, qu'il a soumis au Groupe de travail pour examen à sa septième réunion.

18. En réponse à une demande concernant le développement du Protocole, que le Groupe de travail des Parties au Protocole avait formulée à sa septième réunion²⁰, le secrétariat a aidé le Bureau à procéder à un échange de données d'expérience sur la mise en œuvre du Protocole

¹² Voir <https://aarhusclearinghouse.unece.org/>.

¹³ Voir <https://prtr.unece.org/>.

¹⁴ Voir <https://prtr.unitar.org/>.

¹⁵ Voir <https://unece.org/environment-policy/public-participation/prtrs-capacity-building>.

¹⁶ Voir <https://www.unece.org/env/pp/prtr.html>.

¹⁷ Disponible à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/sixth-meeting-working-group-parties-protocol-prtrs>.

¹⁸ ECE/MP.PRTR/WG.1/2018/2, par. 27 et 28.

¹⁹ Rapport sur la quatorzième réunion du Bureau, par. 2, disponible à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/bureau-protocol-prtrs-14th-meeting>.

²⁰ ECE/MP.PRTR/WG.1/2019/2, par. 37 d) i).

sur les registres des rejets et transferts de polluants sous la forme d'une enquête auprès des Parties et des partenaires. Le Bureau s'est appuyé sur les conclusions de cette enquête pour préparer le rapport concernant les conclusions de l'enquête relative à l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/WG.1/2020/4), qu'il a soumis au Groupe de travail pour examen à sa huitième réunion.

C. Échange d'informations d'ordre technique

19. L'échange d'informations d'ordre technique a pour objet de suivre et de faciliter l'application du Protocole. La méthode de travail appliquée prévoit des réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole, des réunions spéciales et l'utilisation des outils électroniques. L'échange d'informations participe à la réalisation des objectifs fixés dans les trois domaines d'intervention du plan stratégique, particulièrement les objectifs I.1, I.2, II.1, II.3 et III.1.

20. La section B ci-dessus et la section E ci-après donnent une description des ateliers de formation, enquêtes, ateliers sous-régionaux, outils électroniques et autres activités et éléments qui permettent un échange d'informations d'ordre technique. Les sections D et F ci-dessous fournissent des renseignements sur le mécanisme d'établissement de rapports et sur les réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole.

D. Mécanisme d'établissement de rapports

21. Le mécanisme d'établissement de rapports a pour objet de suivre et de faciliter l'application du Protocole, l'examen du respect des dispositions et l'échange de données d'expérience. La méthode de travail appliquée prévoit la tenue de réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole, l'utilisation de la base de données en ligne des rapports nationaux de mise en œuvre, l'élaboration et le traitement de rapports nationaux de mise en œuvre, l'analyse des rapports et l'établissement d'un rapport de synthèse. Cette activité du programme de travail contribue à la réalisation des objectifs fixés dans le domaine d'intervention I du plan stratégique.

22. Les Parties ont été priées d'utiliser l'outil de communication d'informations en ligne pour soumettre leur rapport national dans le cadre du cycle d'établissement de rapports de 2021²¹.

23. Chypre, Malte, la Slovénie et l'Ukraine n'ayant pas soumis leur rapport national pour le cycle de 2017 avant la troisième session de la Réunion des Parties qui s'est tenue à Budva (Monténégro), le 15 septembre 2017, elles ont été appelées à le faire le 15 novembre 2017 au plus tard²². Au 1^{er} juillet 2021, la Slovénie avait soumis son rapport pour le cycle de 2021, mais n'avait pas soumis son rapport pour les cycles de 2014 et de 2017.

E. Activités de sensibilisation et de promotion en faveur du Protocole et de ses liens avec d'autres instruments conventionnels et processus

24. L'objectif des activités de sensibilisation et de promotion en faveur du Protocole et de ses liens avec d'autres instruments conventionnels et processus est : a) d'étendre la connaissance du Protocole dans toute la région de la CEE et au-delà ; b) d'accroître le nombre des Parties au Protocole ; c) d'encourager l'application du Protocole dans le cadre d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement et processus connexes (par exemple l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques adoptée par la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques. Ces activités prennent les formes suivantes : participation à des manifestations et processus régionaux et internationaux clefs ; appui à des ateliers organisés par d'autres entités ; préparation de brochures,

²¹ Voir www.unece.org/environmental-policy/conventions/public-participation/protocol-on-prtrs/areas-of-work/implementation-and-compliance/envppprtreporting/2021-reporting-cycle.html.

²² ECE/MP.PRTR/2017/6, par. 31 d).

de publications, de bulletins d'information et d'autres documents relatifs au Protocole ; mise à jour du site Web ; rédaction et révision d'articles sur le Protocole. Elles contribuent à la réalisation des objectifs fixés dans les trois domaines d'intervention du plan stratégique, particulièrement les objectifs I.1, II.2 à II.4 et III.1.

25. Au cours de la trente-septième session du Conseil des droits de l'homme (Genève, 26 février-23 mars 2018), le secrétariat s'est employé à promouvoir la Convention d'Aarhus et de son Protocole à plusieurs occasions : a) le 2 mars 2018, au cours d'une manifestation parallèle sur les droits de l'enfant et l'environnement organisée par le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement ; b) le 5 mars 2018, au cours du débat en plénière sur la promotion et la protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement ; c) également le 5 mars 2018, au cours d'une manifestation parallèle sur la protection des défenseurs des droits de l'homme en matière d'environnement organisée par l'organisation non gouvernementale (ONG) Earthjustice ; d) le 6 mars 2018, à l'occasion du lancement de l'Initiative relative aux droits environnementaux du PNUE.

26. À la demande du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement, le secrétariat a apporté, en octobre 2018, sa contribution au rapport dudit Rapporteur concernant la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable²³.

27. À l'invitation du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme²⁴, en mars 2019, le secrétariat a formulé et présenté des observations sur la version initiale d'un instrument juridiquement contraignant réglementant, dans le cadre du droit international des droits de l'homme, les activités des sociétés transnationales et des autres entreprises.

28. De plus, afin de développer des synergies et de renforcer la coordination avec ses partenaires, le secrétariat a assuré le service de la onzième réunion du Cadre de coordination du renforcement des capacités au titre de la Convention d'Aarhus (Genève, 9 octobre 2018). L'examen a porté sur la coopération potentielle dans le cadre des activités de renforcement des capacités existantes et futures au titre de la Convention d'Aarhus et de son Protocole sur les RRTP, à la lumière des décisions que les Réunions des Parties à la Convention et au Protocole avaient adoptées aux dernières sessions en date (Budva (Monténégro), 11 au 15 septembre 2017) et compte tenu des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16 sous les auspices du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

29. Le secrétariat a organisé une table ronde consacrée à la dimension environnementale de l'objectif de développement durable n° 16, qui s'est tenue en marge du Forum régional pour le développement durable (Genève, 21 et 22 mars 2019). Les participants à cette table ronde ont souligné le rôle de la Convention et du Protocole dans la réalisation de l'objectif 16. La manifestation a été organisée en coopération avec le PNUE, l'Union internationale des télécommunications et le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe.

30. La troisième Table ronde mondiale sur les registres des rejets et transferts de polluants (Genève, 7 et 8 novembre 2018) s'est tenue sous les auspices de la CEE et de l'OCDE et en coopération avec l'UNITAR et le PNUE. Elle était coprésidée par les Présidents de la Réunion des Parties au Protocole et du Groupe de travail de l'OCDE sur les registres des rejets et transferts de polluants. Cette table ronde a favorisé les échanges entre les gouvernements et les différentes parties prenantes sur les questions relatives aux RRTP. Les exposés et les échanges ont principalement porté sur les bonnes pratiques, les difficultés généralement rencontrées et les nouvelles possibilités liées au développement des RRTP.

31. Le secrétariat s'est employé à promouvoir le Protocole à travers divers rapports et articles établis sous la direction de la CEE et d'organisations partenaires, notamment dans

²³ Voir A/HRC/40/55, disponible à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/HRC/40/55>.

²⁴ Créé en application de la résolution 26/9 du Conseil des droits de l'homme concernant l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme (A/HRC/RES/26/9).

le cadre de l'Évaluation régionale paneuropéenne figurant dans le sixième Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial (GEO-6), a favorisé les synergies au sein de l'Initiative de gestion de l'information et des connaissances sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement coordonnée par le PNUE, et a participé à des réunions connexes. Il a également soumis des projets d'évaluation en vue de la conférence de Nicosie. L'objectif principal de l'évaluation thématique simplifiée et fondée sur des indicateurs est de fournir aux décideurs des informations qui leur permettent de prendre des décisions politiques en connaissance de cause à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5 au 7 octobre 2022), à la fois sur les questions et tendances générales en matière d'environnement et sur les deux thèmes de la conférence (à savoir : a) « Pour une économie plus verte dans la région paneuropéenne : œuvrer à la mise en place d'infrastructures durables » ; b) « Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable ») – décisions qui viendront appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030²⁵.

32. Au cours de la période considérée, le secrétariat a aussi fourni à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), à la demande de celle-ci, un appui consultatif, y compris en mettant à sa disposition des experts, concernant les négociations relatives à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui traite également de la question des RRTP.

33. Le secrétariat s'est attaché à promouvoir le Protocole au moyen d'activités menées dans le cadre du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques²⁶ et de divers rapports et articles établis sous la direction de la CEE et d'organisations partenaires. Il a notamment participé à la publication d'un encadré sur les RRTP comme moyen d'appliquer de nombreuses recommandations formulées dans le rapport intitulé *Measuring Progress: Towards monitoring the environmental dimension of the SDGs* (« Mesurer les avancées : vers un suivi de la dimension environnementale des ODD »)²⁷, fondé sur le sixième Rapport sur l'avenir de l'environnement mondial « Une planète saine pour des populations en bonne santé »²⁸, qui a été soumis à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE à sa quatrième session (Nairobi, 11 au 15 mars 2019). Le secrétariat s'est également attaché à promouvoir des synergies dans le cadre de l'Initiative de gestion de l'information et des connaissances sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement coordonnée par le PNUE et a participé aux réunions pertinentes.

34. Le secrétariat a également formulé des observations concernant des documents relatifs à l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, en particulier une note du secrétariat relative à l'Approche stratégique, qui décrit une méthode permettant d'élaborer, de recenser, de documenter, de renforcer et de faire connaître des activités à forte intensité de connaissances²⁹, et un document des coprésidents du processus de travail intersessions sur l'Approche stratégique et sur la gestion efficace des produits chimiques et des déchets après 2020³⁰.

35. Dans le cadre des activités susmentionnées, le secrétariat a participé à plusieurs ateliers et autres manifestations organisés dans divers pays ou a pris des dispositions pour que puissent y participer des représentants d'organes créés en application de la Convention et du Protocole. Il s'est notamment employé à faire connaître les travaux menés dans le cadre du Protocole et leurs liens avec d'autres instruments conventionnels et processus, notamment lors des manifestations suivantes :

²⁵ Voir <https://unece.org/pan-european-assessment>.

²⁶ Voir www.who.int/iomc/en/.

²⁷ PNUE (Nairobi, 2019).

²⁸ PNUE (Nairobi, 2019).

²⁹ Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), Stratégie de gestion des connaissances de la SAICM, document SAICM/OEWG.3/INF/32.

³⁰ Approche stratégique, document SAICM/OEWG.3/4.

a) Les troisième et quatrième réunions du Groupe de travail de l'OCDE sur les registres des rejets et transferts de polluants (Paris, 16 et 17 octobre 2019, et 28 et 29 janvier 2021) ;

b) Les cinquante-troisième, cinquante-quatrième et cinquante-cinquième réunions du Comité de coordination interorganisations, organisées sous les auspices du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (Genève, 21 et 22 avril 2020, 8 et 9 octobre 2020, et 11 et 12 mai 2021) ;

c) Les cinquième, sixième et septième réunions interinstitutions sur la gestion rationnelle des produits chimiques (Genève, 18 octobre 2019, 25 mars 2021 et 29 juin 2021), organisées par le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques afin de faciliter l'échange de données d'expérience entre les institutions et les organisations et d'envisager une collaboration dans le cadre du processus intersessions de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Approche stratégique après le processus de 2020 ;

d) Plusieurs réunions du Groupe d'experts techniques sur les rejets de mercure dans le cadre de la Convention de Minamata sur le mercure ;

e) Plusieurs réunions en ligne des groupes de travail virtuels (2020 et 2021) sur les cibles, les indicateurs et les étapes (VWG1), ainsi que sur la gouvernance et les mécanismes d'appui à la mise en œuvre (VWG2), tenues dans le cadre du processus intersessions, destiné à examiner l'avenir au-delà de 2020, de l'Approche stratégique et de la gestion efficace des produits chimiques et des déchets³¹.

36. En outre, afin de créer des synergies et d'améliorer la coordination avec les partenaires, le secrétariat a assuré le service des douzième et treizième réunions du Groupe international de coordination des registres des rejets et transferts de polluants (Paris, 15 octobre 2019 et 27 janvier 2021)³², qui se sont tenues juste avant les troisième et quatrième réunions du Groupe de travail de l'OCDE sur les RRTP. La prochaine réunion du Groupe de coordination est prévue à Paris en janvier 2022.

37. Le secrétariat a eu des échanges réguliers avec des organisations partenaires, des donateurs potentiels ainsi qu'avec les pays et partenaires intéressés, et il a procédé à un certain nombre de consultations par voie électronique au sujet d'activités de renforcement des capacités et a fourni des conseils lorsque cela était nécessaire.

38. Certaines organisations partenaires ont mis fin à certaines de leurs activités ou ont changé leur mode de fonctionnement. Il convient de noter que le nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable³³ a été lancé dans 16 pays³⁴. L'exécution de ce plan-cadre peut être l'occasion de mener des activités multipartites de renforcement des capacités liées à la Convention et au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants dans les pays concernés, ce qui nécessite une coopération étroite entre les modules gouvernance et environnement du Plan-cadre. Les travaux préparatoires menés actuellement couvrent la période 2021-2025. Il est essentiel, afin d'assurer la viabilité à long terme de ces activités, que les Parties soutiennent cette vision du renforcement des capacités.

39. Le secrétariat a fourni des informations sur les outils électroniques utilisés dans le cadre des activités menées au titre de la Convention et du Protocole en vue de l'établissement du rapport annuel du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux

³¹ SAICM/PNUE, Groupes de travail virtuels – 2020 et 2021, disponible à l'adresse www.saicm.org/Beyond2020/IntersessionalProcess/VirtualWorkingGroups/tabid/8563/language/en-US/Default.aspx.

³² Voir Commission économique pour l'Europe, « International PRTR Coordinating Group », onglet « Meetings and Documents » (consulté le 1^{er} septembre 2020).
Voir www.unece.org/env/pp/prtr/intlcgimages/about.html.

³³ Voir <https://unsdg.un.org/2030-agenda/cooperation-framework>.

³⁴ Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie.

régional et international (A/73/66-E/2018/10, A/74/62-E/2019/6, A/75/62-E/2020/11 et A/76/64-E/2021/11). Il a également contribué aux publications du PNUE suivantes : *Global Chemicals Outlook II – From Legacies to Innovative Solutions: Implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development* (« Perspectives mondiales sur les produits chimiques II – Héritage du passé et solutions innovantes : mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 »)³⁵ et *Green and Sustainable Chemistry : Framework Manual* (« Manuel-cadre pour une chimie verte et durable »)³⁶. Le manuel-cadre a été élaboré conformément à un mandat reçu de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement à sa quatrième session (11 au 15 mars 2019) par sa résolution 4/8 sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, dans laquelle elle demande au PNUE, en coopération avec les organisations membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, entre autres, de dresser une synthèse de l’analyse des meilleures pratiques en matière de chimie durable faite par le PNUE dans des manuels sur la chimie verte et durable³⁷. Son principal objectif est de faciliter une meilleure compréhension du sujet et de donner des orientations aux pays et aux parties prenantes pour faire progresser la chimie verte et la chimie durable.

40. Enfin, au cours de la période considérée, le secrétariat a poursuivi ses activités de communication renforcée en distribuant des documents sur la Convention et le Protocole aux correspondants nationaux, aux centres Aarhus, aux organisations non gouvernementales et aux établissements universitaires de la région de la CEE.

F. Coordination et supervision des activités intersessions

41. La coordination et la supervision des activités intersessions au titre du Protocole s’effectuent au cours de réunions du Groupe de travail des Parties et, s’il y a lieu, de réunions du Bureau, ainsi qu’au moyen de consultations par courriel entre les membres du Bureau. Cette activité du programme de travail contribue à la réalisation des objectifs fixés dans les trois domaines d’intervention du plan stratégique.

42. Le secrétariat a assuré le service des sixième, septième et huitième réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole (Genève, 9 novembre 2018, 28 et 29 novembre 2019 et 16 et 18 décembre 2020), et celui des treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième réunions du Bureau (Göteborg (Suède), 23 et 24 mai 2018 ; Genève, 9 novembre 2018 ; Genève, 22 et 23 mai 2019, 29 novembre 2019, 16 juin 2020, 19 novembre 2020, 17 décembre 2020 et 29 juin 2021)³⁸, et il a coordonné un certain nombre de consultations par courriel et une téléconférence (9 janvier 2020) entre les membres du Bureau.

43. Des représentants du Comité des politiques de l’environnement de la CEE et des organes directeurs des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement ont continué de se concerter dans le cadre de réunions informelles, d’échanger des renseignements sur les priorités à respecter dans le cadre des accords, et de recenser et examiner les éventuels domaines de coopération et de synergie, compte tenu des faits survenus récemment ou à prévoir dans le domaine de l’environnement. Au cours de la période considérée, la neuvième réunion informelle s’est tenue à Genève, le 28 janvier 2019. La Présidente de la Réunion des Parties au Protocole et le secrétariat ont participé à cette réunion et ont mis en avant les questions liées aux travaux menés au titre du Protocole, en particulier les résultats de la troisième Table ronde mondiale sur les RRTP, fruit d’un remarquable partenariat entre la CEE, l’OCDE, le PNUE et l’UNITAR, ainsi que les travaux sur le développement du Protocole.

³⁵ PNUE (Nairobi, 2019). Disponible à l’adresse <https://www.unep.org/resources/report/global-chemicals-outlook-ii-legacy-innovative-solutions>.

³⁶ PNUE (Nairobi, 2020). Disponible à l’adresse <https://www.unep.org/resources/report/chemicals-and-waste-reports-unea-5>.

³⁷ PNUE/EA.4/Res.8, par. 14 d). Disponible à l’adresse <https://www.unep.org/environmentassembly/proceedings-report-ministerial-declaration-resolutions-and-decisions-unea-4>.

³⁸ Pour plus d’informations, voir <https://unece.org/bureau-9>.

44. À la vingt-quatrième session du Comité des politiques de l'environnement (Genève, 29 au 31 janvier 2019), la Présidente de la Réunion des Parties a également souligné l'importance des activités susmentionnées menées au titre du Protocole.

45. Le Kazakhstan a adhéré au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants le 24 janvier 2020 et l'Italie a ratifié le Protocole le 23 novembre 2020. Ces actes ont porté à 38 le nombre de Parties à cet instrument (au 1^{er} juillet 2021).

G. Évaluation technique des dispositions du Protocole

46. L'évaluation technique des dispositions du Protocole comprend l'élaboration, pour la Réunion des Parties, de recommandations relatives à des questions techniques, sur la base des rapports d'évaluation. La méthode de travail appliquée pour cette évaluation prévoit des réunions du Groupe de travail des Parties au Protocole, des consultations par voie électronique et la rédaction de rapports d'évaluation sur l'expérience acquise dans l'élaboration de RRTP nationaux, en application du paragraphe 2 de l'article 6 du Protocole. Ces activités du programme de travail participent à la réalisation des objectifs fixés dans les trois domaines d'intervention du plan stratégique, particulièrement les objectifs I.1 à I.6, II.1 et III.1 à III.4.

47. À sa première réunion, tenue à Genève les 28 et 29 novembre 2011, le Groupe de travail des Parties au Protocole a décidé qu'il n'était pas nécessaire à ce stade de modifier les dispositions du Protocole et que des données d'expérience devaient être recueillies avant qu'une telle révision soit entreprise³⁹. Les rapports de synthèse de 2014 et 2017 sur la mise en œuvre du Protocole (ECE/MP.PRTR/2014/5 et ECE/MP.PRTR/2017/10) présentés à la Réunion des Parties au Protocole à sa deuxième session (Maastricht (Pays-Bas), 3 et 4 juillet 2014) et à sa troisième session (Budva (Monténégro), 15 septembre 2017), respectivement, et les rapports individuels nationaux⁴⁰ qui ont servi de base à la synthèse, offrent un aperçu de certaines des questions liées à l'évaluation technique des dispositions du Protocole. En outre, une évaluation concernant l'application des dispositions du Protocole et de son plan stratégique est fournie dans les documents suivants : Problèmes systémiques relatifs à l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et recommandations sur la manière de les régler (ECE/MP.PRTR/2017/6/Add.2) ; Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2015-2020 (ECE/MP.PRTR/WG.1/2018/5) ; Développement du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/WG.1/2018/6). En application des décisions que le Groupe de travail des Parties a prises à ses sixième⁴¹ et septième⁴² réunions concernant le développement du Protocole, le Bureau a établi un rapport sur les résultats de l'enquête relative à l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/WG.1/2020/4), qui traite de la question de l'évaluation technique des dispositions du Protocole.

H. Domaines d'appui horizontal

48. Au cours de la période 2018-2021, les activités menées au titre de l'appui horizontal ont eu pour objectif de fournir un appui global couvrant plusieurs domaines de fond du programme de travail, notamment au moyen de services de secrétariat et de formation du personnel. Ces activités contribuent à la réalisation des objectifs fixés dans tous les domaines d'intervention du plan stratégique.

³⁹ ECE/MP.PRTR/WG.1/2011/2, par. 23.

⁴⁰ Disponible à l'adresse www.unece.org/env/pp/prtr/reporting.html.

⁴¹ Voir PRTR/WG.1/2018/Inf.5, p. 3. Disponible à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/sixth-meeting-working-group-parties-protocol-prtrs>.

⁴² Voir PRTR/WG.1/2019/Inf.7, p. 3 et 4. Disponible à l'adresse <https://unece.org/environmental-policy/events/seventh-meeting-working-group-parties-protocol-prtrs>.